



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 8 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt deux, le huit avril à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 1er avril 2022, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2022D7-1-48

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

PRINCIPAL COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier (a donné pouvoir à JM MONESTES)
	: M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	: M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul
	: Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	: M. ALARY Alain (a donné pouvoir à A ALARY)
	: Mme BOUVIER Lina
Commune d'ESPA LAIS	: M. MOLLE Marcel
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal
	: Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard
	: M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno
	: Mme VRECH Régine (a donné pouvoir à B DOUSSON)

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphan
Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard : M. MARTINAT Emmanuel
Commune de MANSONVILLE	: M. BERTHET Christian
Commune de MERLES	: M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	: M. EURGAL Christian (a donné pouvoir à JP. DELACHOUX)
Commune de PERVILLE	: M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	: M. DELACHOUX Jean-Paul
Commune de SAINT ANTOINE	: M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	: M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	: M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	: M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	: M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	: M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	: M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	: M. BOISSEAU Christophe (remplacée par Mme CHAPUS)
Commune de VALENCE D'AGEN	: M. BAYLET Jean Michel : Mme BRU Laetitia : M. GIL Philippe (a donné pouvoir à D ZANIN) : M. GROUSSOU Bernard : Mme LAROUSSINIE Francine : Mme LECORRE Christiane (a donné pouvoir à JM BAYLET) : M. LOPES Ernest (a donné pouvoir à C PERE) : Mme PERE Catherine : M. ZANIN Daniel : Mme HOHOL Elisabeth : Mr ZMUDA Patrick : Mme FURLAN Josiane

Absents excusés :

/

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	: Directeur Général des Services
Mme RUAMPS Laura	: Rédacteur Principal 2ème classe
Mme DABERNAT Chrystelle	: Attaché Territorial

Madame Laetitia BRU a été désignée Secrétaire de séance.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2022D7-1-48

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

PRINCIPAL COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 11 mars 2022 portant sur la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2022 du budget principal présenté par le Président,

Sur propositions de Monsieur le Président,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver ces propositions,
- d'approuver la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021,
- de reporter les résultats de l'exercice 2021 comme suit :
 - Couverture du besoin de la section d'investissement (1068) : 2 060 504,95 €,
 - Excédent de fonctionnement (002) : 5 008 671,47 €,
 - Déficit d'investissement (001) : 3 347 321,66 €,

- d'adopter le budget primitif 2022 du budget principal de la Communauté de Communes des Deux Rives, équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement	42 970 049,47 €
Section d'investissement	20 640 348,46 €

Fait à Valence d'Agen, le 8 avril 2022
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 11 avril 2022

Le Président de la Communauté de Communes
des Deux Rives


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES


Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **15 AVR. 2022**

Affiché sur le panneau des annonces légales et publié sur le site internet le **15 AVR. 2022**

AR Préfecture

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 PRINCIPAL COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX RIVES

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20220408-2022D7_1_48-BF

Numéro d'acte : 2022D7_1_48

Date de décision : 08/04/2022

Nature : DOCUMENTS_BUDGETAIRES_ET_FINANCIERS

Code matière : 7-1-2-0-0 (Finances locales / Decisions budgetaires / documents budgétaires (et délibérations correspondantes

Fichier acte : DOCBUDG-24820001600017-082023-BP-2022-14042022000000.xml

Fichier(s) annexes(s) : ETAT_RESTES_A_REALISER_DEPENSES_CC2R_2022.pdf

ETAT_RESTES_A_REALISER_RECETTES_CC2R_2022.pdf

PAGES_SIGNATURES_BP_2022.pdf

Reprise Résultats 2021.pdf

2022D7-1-48 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 PRINCIPAL CC2R.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 15/04/2022 11:09:55

Date de réception de l'AR : 15/04/2022 11:12:04